



RÉALISATION D'UNE VOIE DE CIRCULATION DOUCE TRANS'OISE ENTRE SENLIS ET VINEUIL SAINT FIRMIN

NOTICE DESCRIPTIVE – PHASE AVANT-PROJET

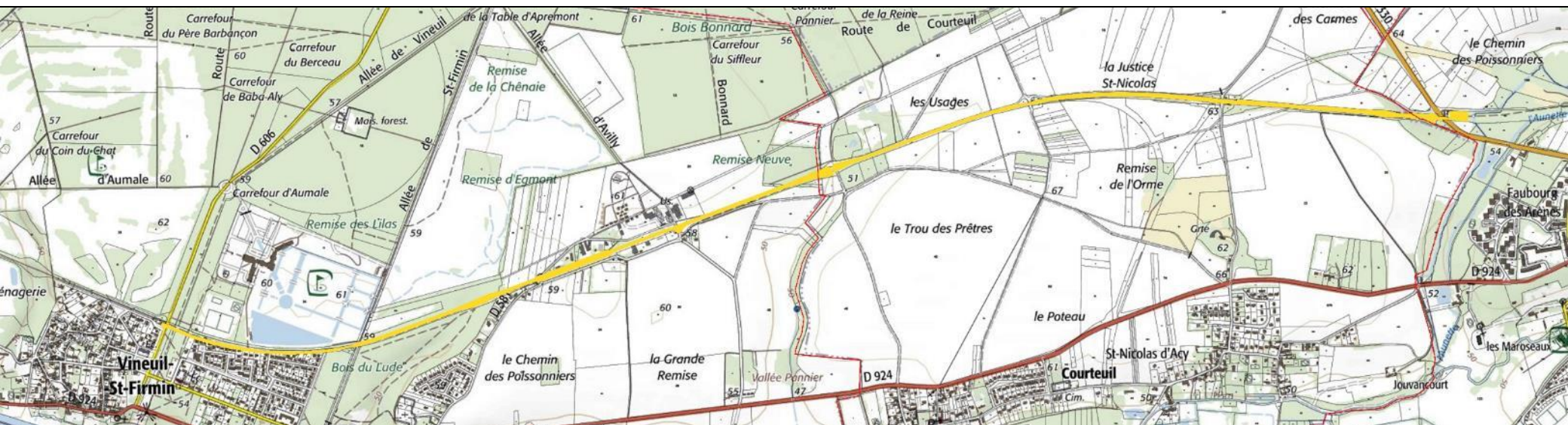
28 Mars 2024

GROUPEMENT DE MAITRISE D'ŒUVRE :



Localisation / Zones de protections

Le Département de l'Oise, dans le cadre du développement des voies vertes (niveau local, national et européen) prévoit la réalisation d'une voie douce Trans'Oise entre Senlis et Chantilly, sur le tracé d'une ancienne voie ferrée, abandonnée dans les années 70.



Vineuil St Firmin

Courteuil

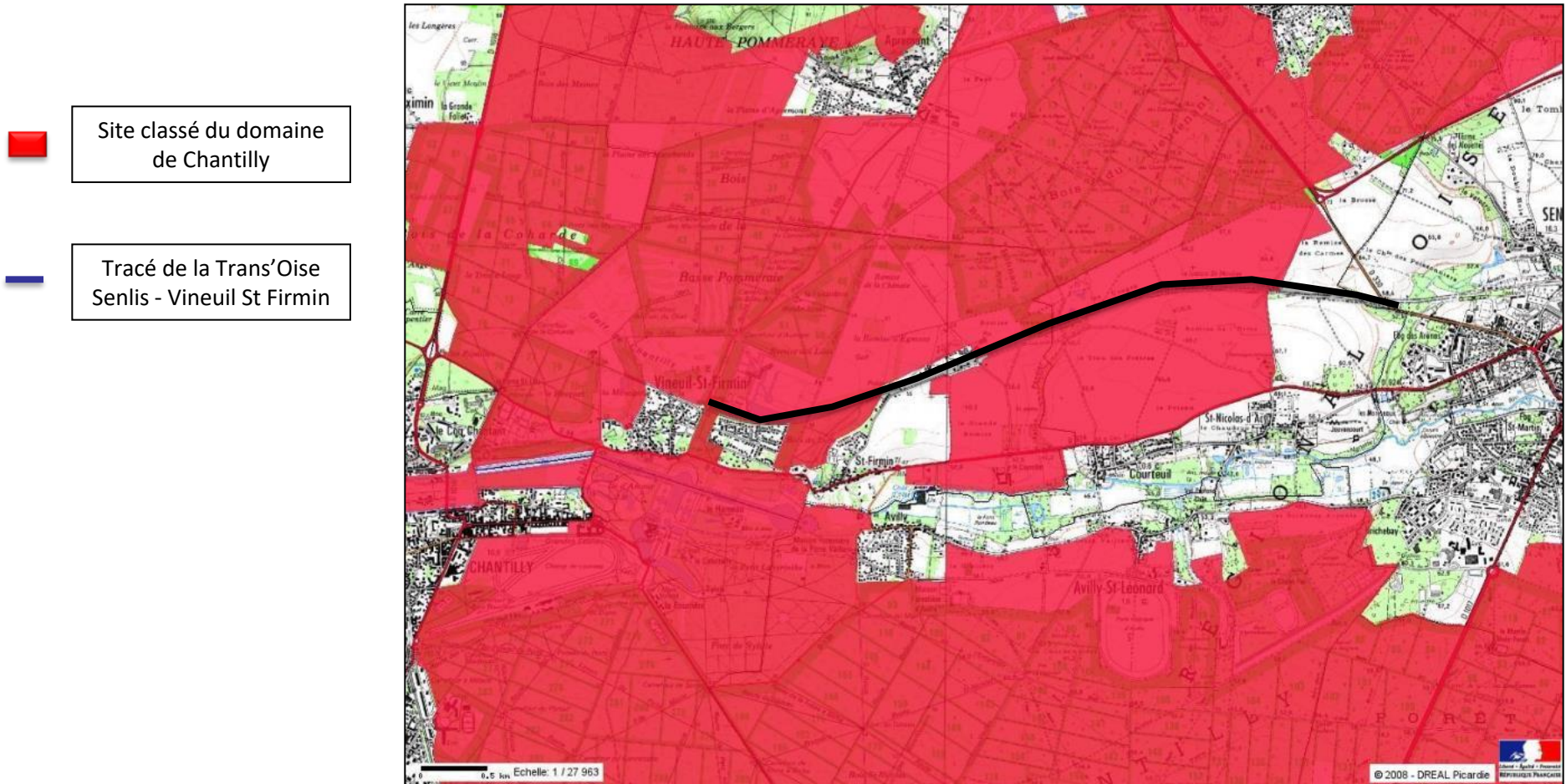
Senlis



Ancienne Voie Ferrée d'Intérêt Local, longueur 5,7 km

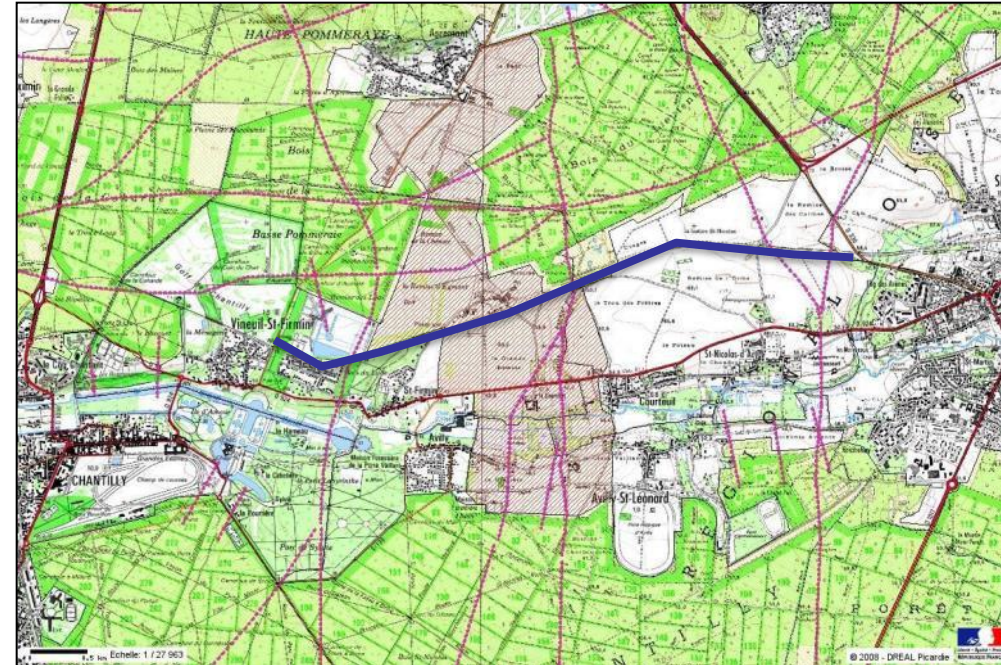
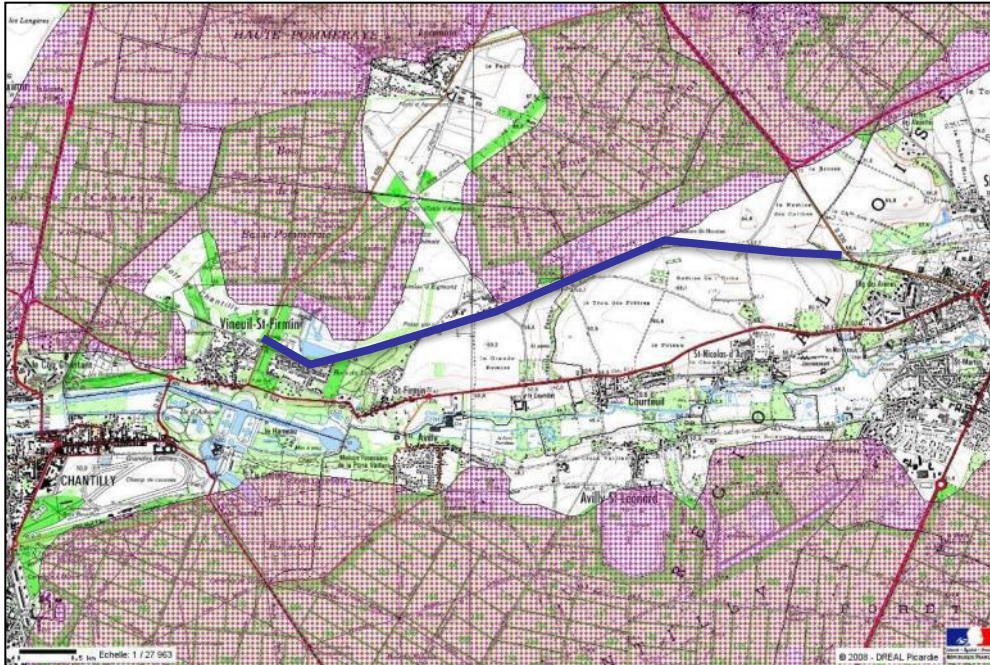
Parc Naturel Régional : Le tracé est situé en totalité dans le périmètre du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France et du site inscrit de la Vallée de la Nonette.


Site Classé : Le site est situé en (grande) partie dans le périmètre du site classé du domaine de Chantilly, selon plan ci-dessous :



Zones de protection – ZNIEFF et Biocorridors

Le tracé est situé en partie dans ou le long de zone de protections environnementales : ZICO, ZNIEFF de type 1 et 2.
Il intercepte également des bio-corridors



 ZICO

 ZNIEFF 1

 ZNIEFF 2

 Tracé de la voie verte

 Biocorridors

La SAO a mandaté le bureau d'études ARTEMIA pour la réalisation d'un diagnostic faune flore, en cours de réalisation

Parti d'Aménagement de la voie verte

Le Cahier des Charges du Département de l'Oise porte sur la réalisation d'une voie verte comportant les caractéristiques suivantes :

- emprise de la voie proprement dite : 2,50 à 3,00m,
- accotement végétalisé de 1,00 à 3,00m
- Revêtement propice à l'ensemble des mobilités douces (piétons, vélos, trottinettes, rollers, ...)
- Faible entretien
- Respect de la charte Trans'Oise.

=> L'ensemble des études et discussions menées avec les différents partenaires (Maitre d'Ouvrage, Assistant Maitre d'Ouvrage, PNR, ABF, DREAL) ont permis de définir les caractéristiques suivantes, retenues pour la réalisation de cette voie verte :

- **Voie verte de largeur 2,50m**
- **Accotements de largeur 1,50m de part et d'autre**
- **Revêtement en matériau stabilisé renforcé**, du même type que celui réalisé sur la voie verte traversant la Ville de Senlis

Le choix du revêtement est un compromis entre usages, impact environnemental et pérennité.



Voie verte Senlis

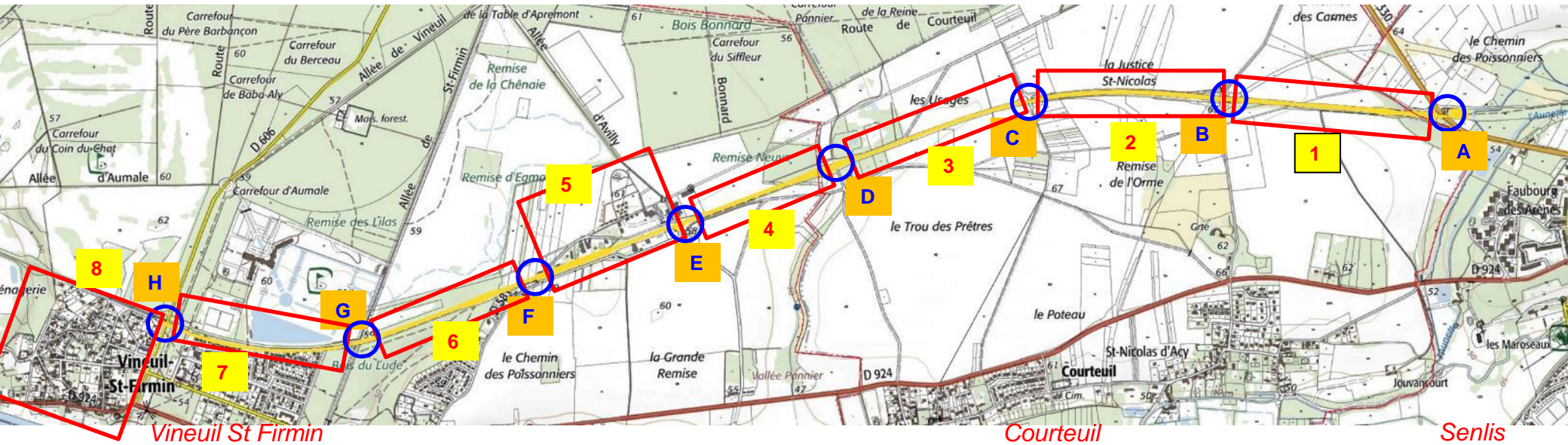
Matériau de revêtement : Stabilisé renforcé

Intégration environnementale

Empreinte carbone plus faible que des enrobés

Ce matériaux correctement mis en œuvre vieillit bien comme en témoigne l'état de la voie verte traversant la Ville de Senlis, réalisée il y a plusieurs années

Présentation de l'Avant-Projet par Secteurs



Secteur 1 :

- Lieu dit « La remise des Carmes »

Secteur 2 :

- Lieu dit « La Justice St-Nicolas » / Chemin des Usages

Secteur 3 :

- Lieu dit « Les Usages »

Secteur 4 :

- Lieu dit « Remise Neuve »

Secteur 5 :

- La scierie

Secteur 6 :

- Promenade d'Egmont – Bois de Lude

Secteur 7 :

- Promenade d'Egmont – Vineuil St-Firmin

Secteur 8 :

- Vineuil St-Firmin

Carrefour A :

- Passage de la RD 330

Carrefour B :

- Passage de la rue la Forêt

Carrefour C :

- Chemin

Carrefour D :

- Passage sur Pont des Usages

Carrefour E :

- scierie

Carrefour F :

- Passage Chemin des Poissonniers

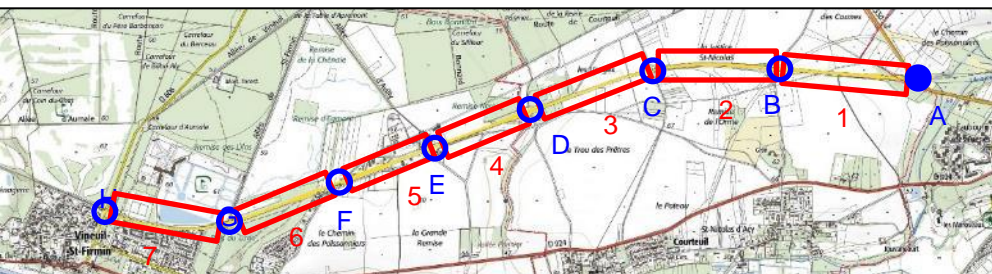
Carrefour G :

- Passage chemin des Châtaigniers

Carrefour H :

- Passage RD 606 / Avenue de Verdun

A – Raccordement sur la voie verte Senlis et Franchissement de la RD 330



Franchissement de la RD 330 :

- Raccordement sur la Trans'Oise existante venant de Senlis
 - Circulation importante sur la RD 330 : env 9800 véhicules/jour dont 2,8% de PL
 - Manque de visibilité pour traverser la RD au droit de l'ancienne voie ferrée.
- ⇒ Etude de faisabilité de la traversée de la RD 330 réalisée par INFRANEO
- ⇒ **Solution retenue par le Département de l'Oise : franchissement inférieur par ouvrage cadre.**

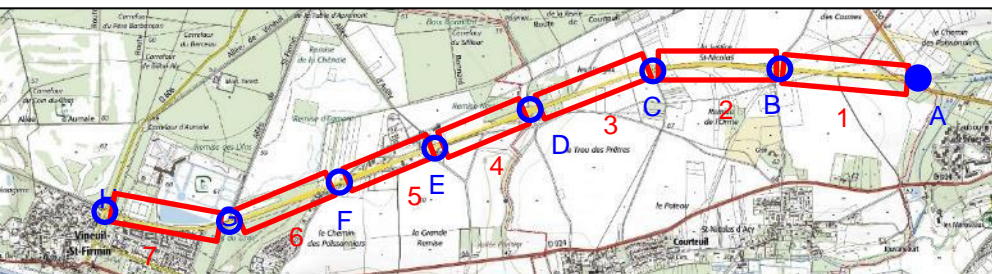
Raccordement sur la Voie verte Senlis



Tracé de la voie verte au droit de la RD 330 : en orangé tracé de la voie verte existante à Senlis

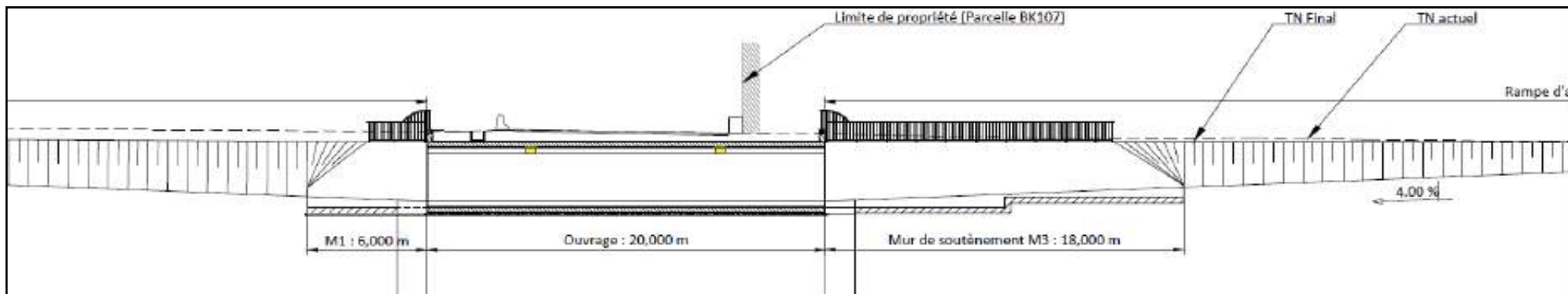


A – Raccordement sur la voie verte Senlis et Franchissement de la RD 330



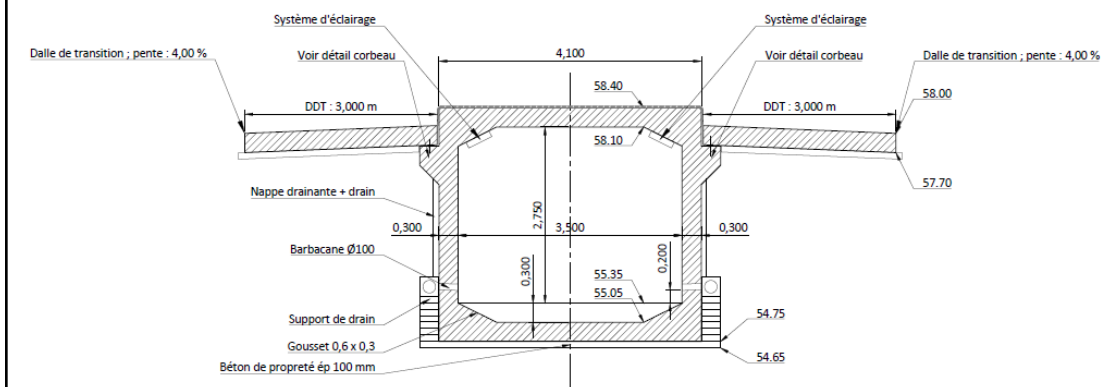
Ouvrage de Franchissement de la RD 330

- Passage inférieur sous la RD330 par Ouvrage cadre
- Mise en place de murs en L de part et d'autre pour la gestion des soutènements à proximité des habitations,
- Gestion par talus végétalisés sur les autres parties.

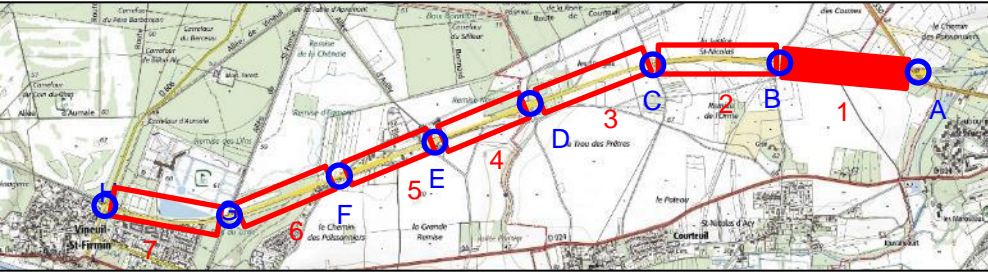


Coupe longitudinale (B-B) dans l'axe de l'ouvrage

Ech : 1/50

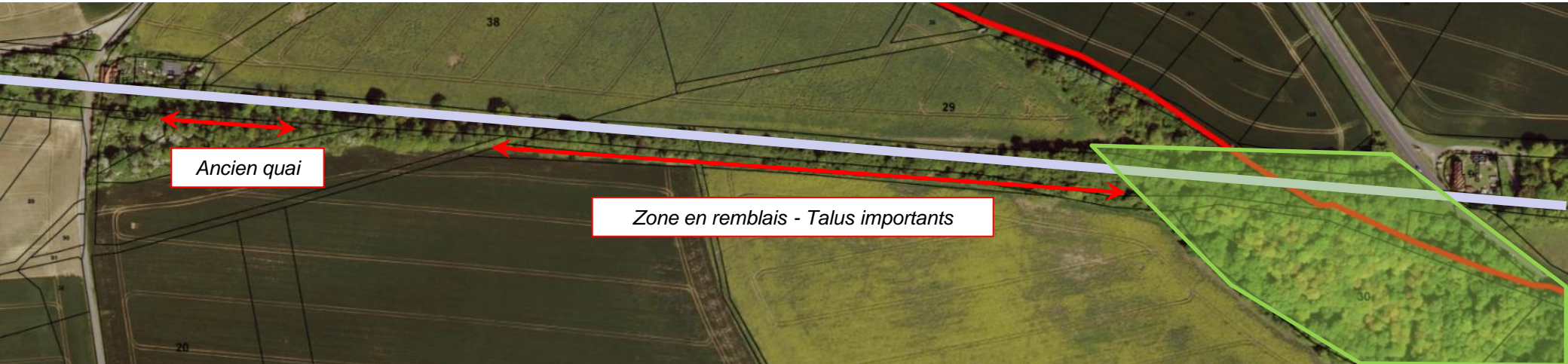


Secteur 1 – Lieu dit « La remise des Carmes » »



Secteur 1 – Lieu dit « La remise des Carmes » :

- L'ancienne voie ferrée est en remblais sur ce secteur, avec des talus importants dans la première partie
- Un boisement s'est mis en place créant une frange boisée continue raccordé au bois le long de la RD330.



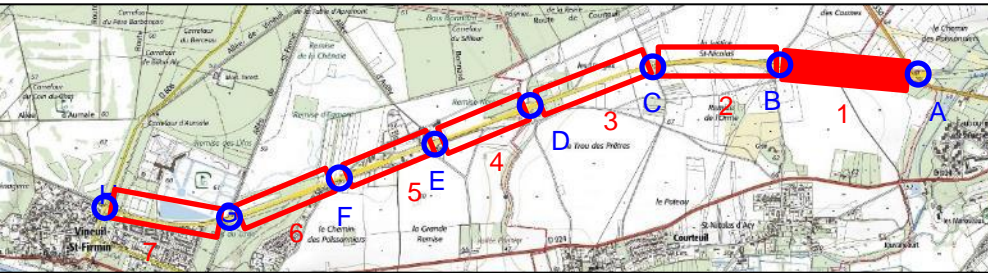
Ancien quai

Zone en remblais - Talus importants

Boisement récent : reconquête par la végétation de l'emprise de l'ancienne voie ferrée

Boisement existant

Secteur 1 – Lieu dit « La remise des Carmes »



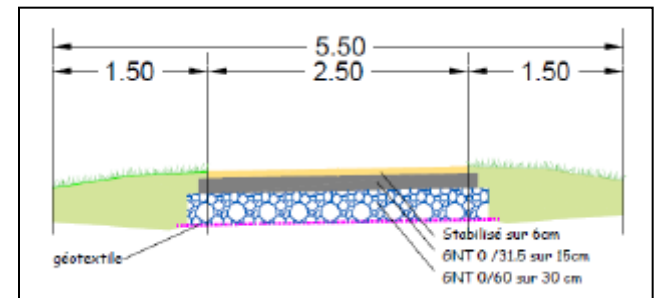
Secteur 1 – Lieu dit « La remise des Carmes »:

- L'ancienne voie ferrée présente sur une partie du secteur sera déposée,
- La végétation est principalement constituée de broussailles et d'arbrisseaux au droit de la voie verte.

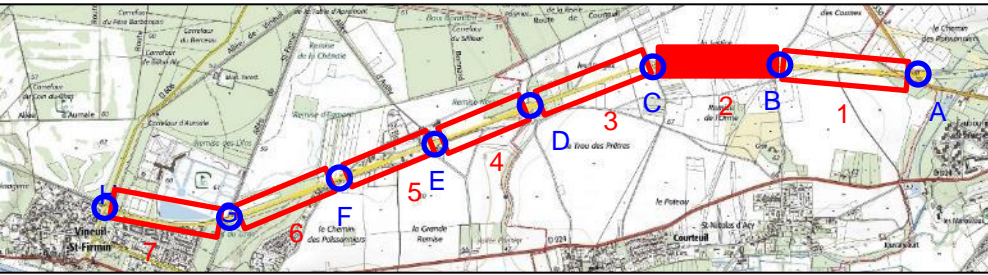


Avant-Projet :

- Défrichage sur une emprise de 5,50m,
- Enlèvement des rails et traverses encore en place
- Nivellement général, reprofilage, mise en œuvre de GNT
- Mise en œuvre de stabilisé renforcé
- Mise en place de lisse bois de protection au droit des talus importants

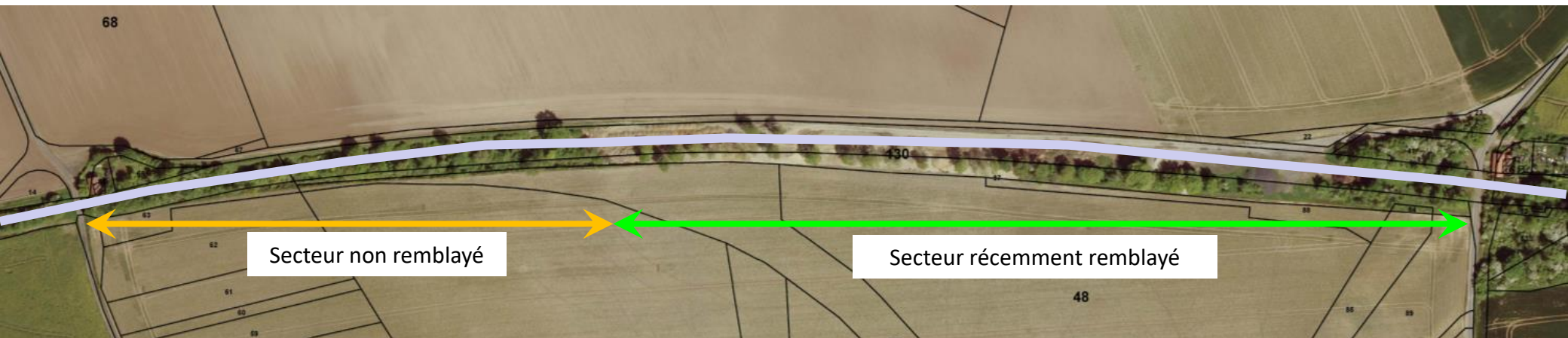


Secteur 2 – Lieu dit « la Justice St Nicolas » - Chemin des Usages

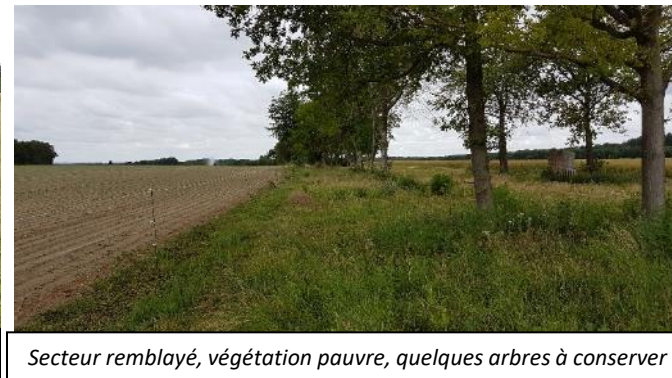


Secteur 2 – Lieu dit « La Justice St Nicolas » / Chemin des Usages:

- La voie SNCF circulait à l'origine en creux dans la parcelle
- La première partie a été remblayée par les propriétaires
- La seconde partie, dans l'état initial, est colonisée par des taillis, avec une présence de chauve-souris,
- Espace ouvert vers les champs au Nord



Secteur non remblayé, colonisé par des taillis et broussailles, présence de chauve-souris

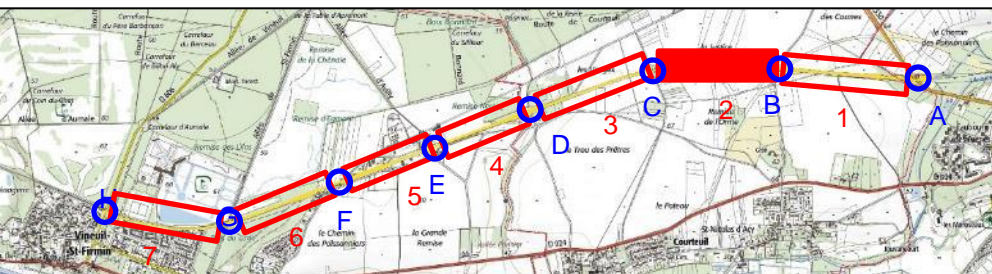


Secteur remblayé, végétation pauvre, quelques arbres à conserver

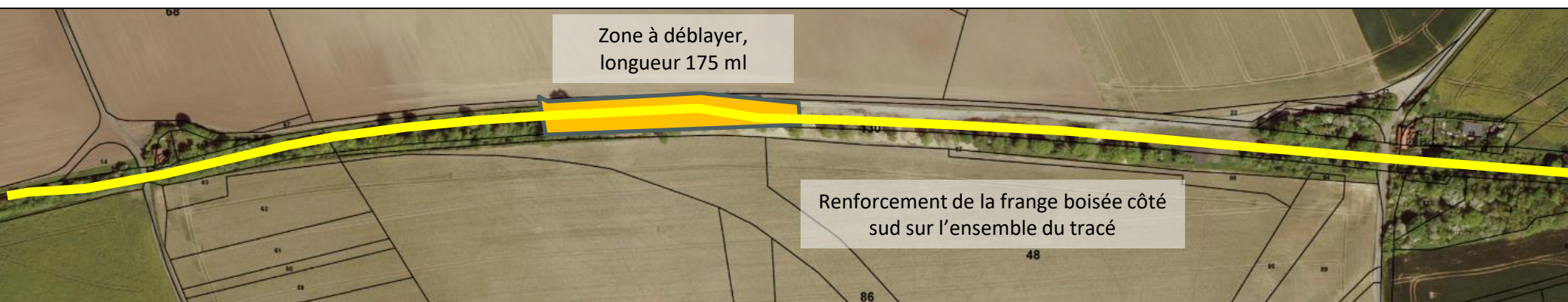
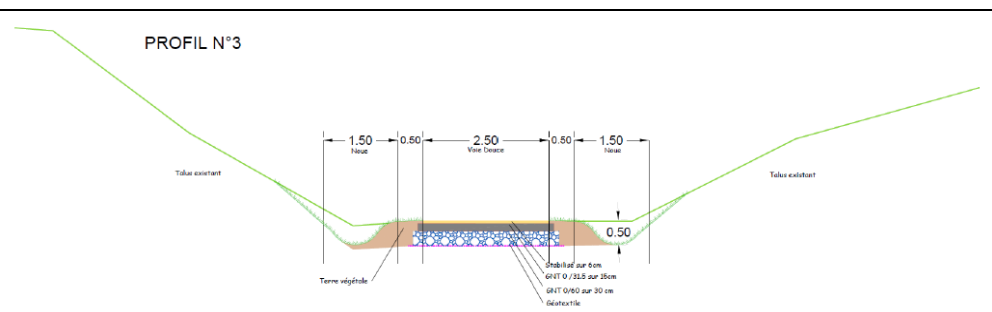


Secteur remblayé, végétation pauvre, stockage de matériaux

Secteur 2 – Lieu dit « la Justice St Nicolas » - Chemin des Usages



Profil de la voie verte sur la partie à déblayer



Avant-Projet :

Première partie, secteur remblayé :

- Passage légèrement décalé du tracé de l'ancienne voie ferrée pour conserver et renforcer la frange boisée

Deuxième partie, secteur non remblayé, en déblais :

- Réalisation de la voie verte à l'emplacement de l'ancienne voie, en conservant les taillis existants sur les talus de manière à préserver les habitats des chauve-souris

Jonction entre la partie remblayée et la partie non remblayée :

- Déblaiement sur une longueur de 175ml de la partie récemment remblayée de manière à permettre le raccordement de la voie verte en pente douce (1,5% à 2% de pente)

Secteur 2 – Lieu dit « la Justice St Nicolas » - Chemin des Usages

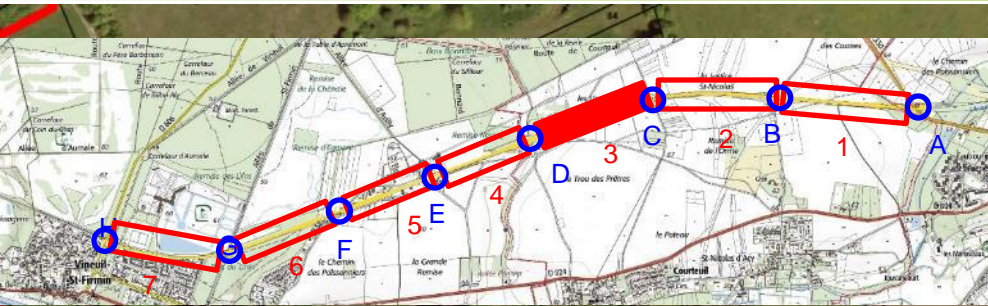


Photomontage :

Réalisation d'une voie verte de largeur 2,50m, revêtement en stabilisé renforcé, avec des accotements végétalisés de largeur 1,50m sur ce tronçon qui présente des vues ouvertes sur le paysage.

La frange boisée existante côté sud sera renforcée par des plantations d'arbres, et la partie côté nord, d'une noue qui jouera un rôle dans la gestion des eaux de ruissellement en provenance des champs voisins.

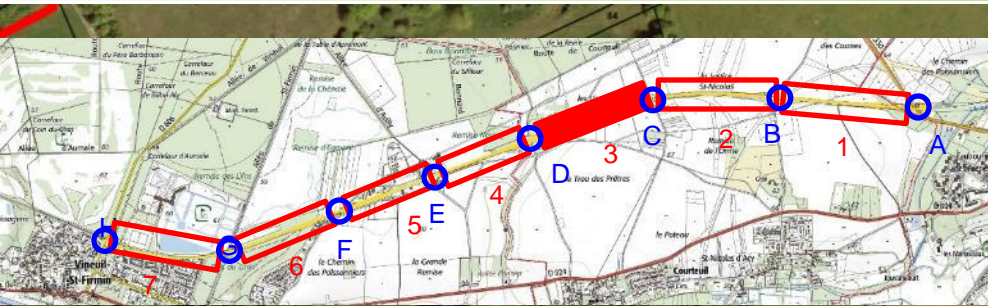




Secteur 3 : Lieu dit « Les Usages »

- Emplacement de l'ancienne voie ferrée entièrement boisé avec de grands arbres formant un boisement dense et quasi continu,
- Présence d'un chemin « Latéral » enherbé, très peu usité, entre boisement et champs venant rejoindre un chemin empierré.





Passage de la voie verte entre le champ et le boisement sur l'emprise du chemin communal

Passage le long du chemin communal en longeant la frange boisée

Reprise du tracé initial à l'approche du pont des usages

Avant-Projet :

- Tracé de la voie verte décalé du tracé de l'ancienne voie ferrée pour conserver la frange boisée existante, à l'emplacement du chemin latéral,
- Création d'une noue entre le champ et la voie verte afin de gérer les eaux du bassin versant,
- Préservation du boisement installé sur l'ancienne voie ferrée,
- Reprise du tracé de l'ancienne voie ferrée avant le pont des usages

Secteur 2 – Lieu dit « la Justice St Nicolas » - Chemin des Usages



Photomontage :

Positionnement de la voie verte à l'emplacement du chemin latéral existant de manière à préserver le boisement qui s'est mis en place sur l'ancienne voie ferrée.

Côté champ, réalisation d'une noue de manière à gérer les eaux de ruissellement du bassin versant



Secteur 2 – Lieu dit « la Justice St Nicolas » - Chemin des Usages



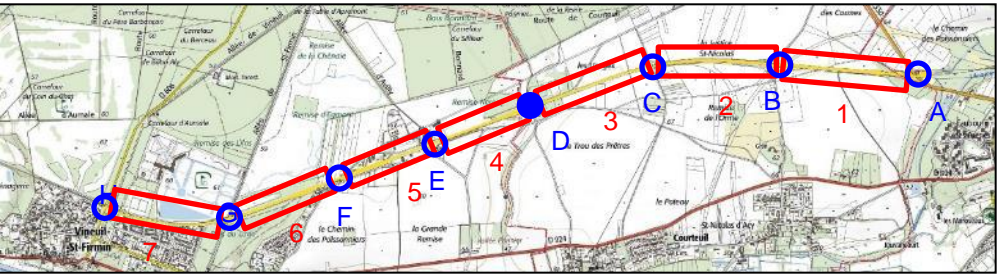
Photomontage :

Une fois rejoint le chemin communal , positionnement de la voie verte entre le chemin communal préservé et la frange boisée conservée au sud.

Mise en place de bornes bois entre le chemin communal et la voie verte afin d'éviter les perméabilités entre ces deux voies à la fonction distincte.

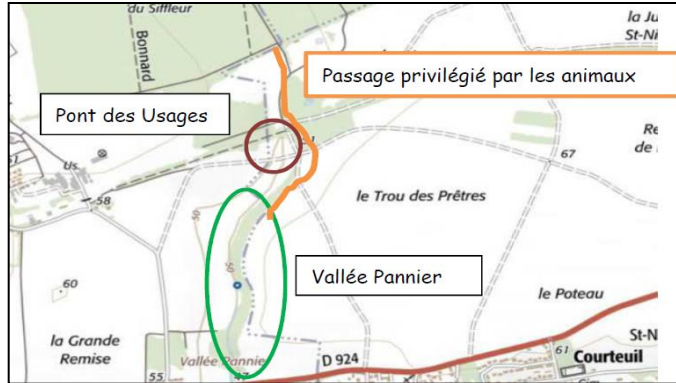


D – Passage sur Pont des Usages

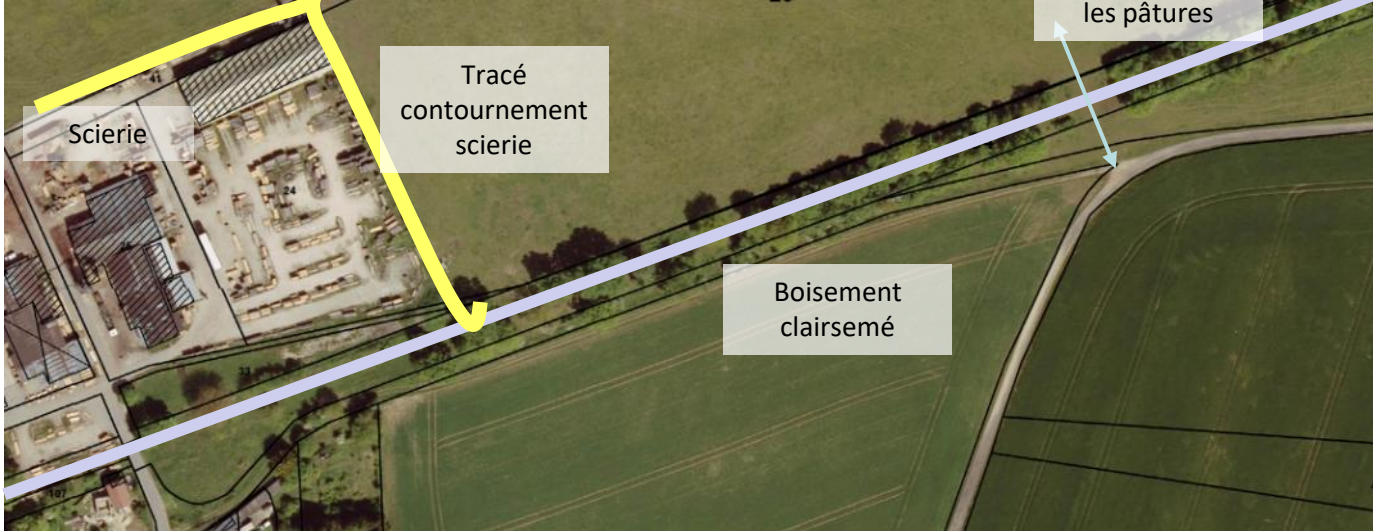
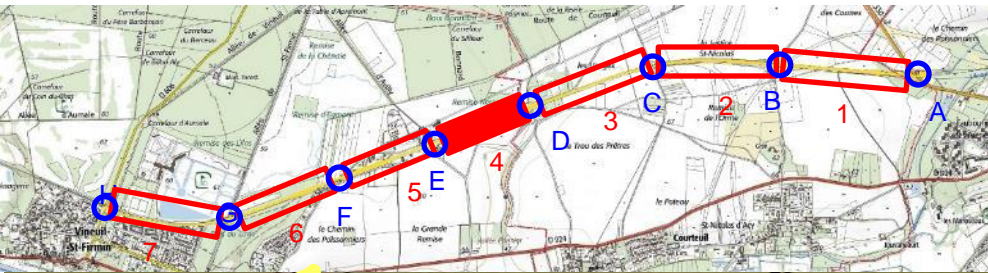


- Carrefour D – Passage supérieur sur Pont des Usages :**
- Pont de pierre existant
 - Pont envahi par la végétation.
 - Tracée de l'ancienne voie perceptible mais le boisement s'installe
 - Passage grande faune à l'est du pont des usages, au travers des bois

- Avant-Projet :**
- Remise en conformité du pont des usages : nettoyage, rejointoiement, reprise de maçonnerie, réfection et reprise des garde-corps.



Secteur 4 – Lieu dit « Remise Neuve »



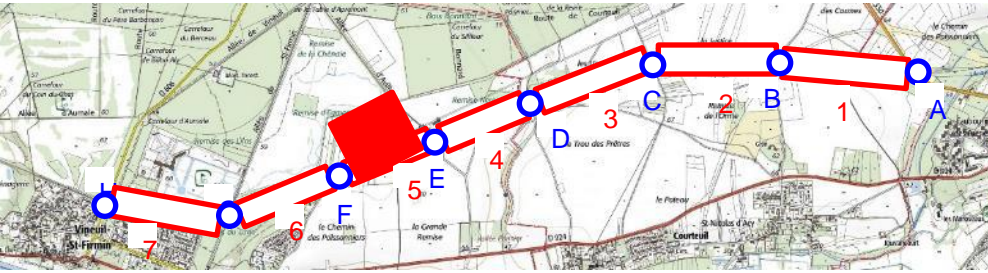
Secteur 4 – Lieu dit « Remise Neuve » :

- Boisement dense dans une première partie depuis le pont de pierre, de plus en plus clairsemé vers la scierie
- Passage entre deux pâtures à chevaux au centre de la section.



Avant-Projet :

- sur cette section, la voie verte suivra exactement le tracé de l'ancienne voie ferrée,
- Une mise au point est à réaliser avec l'institut de France gérant les terrains avoisinants concernant les clôtures et passages à chevaux.

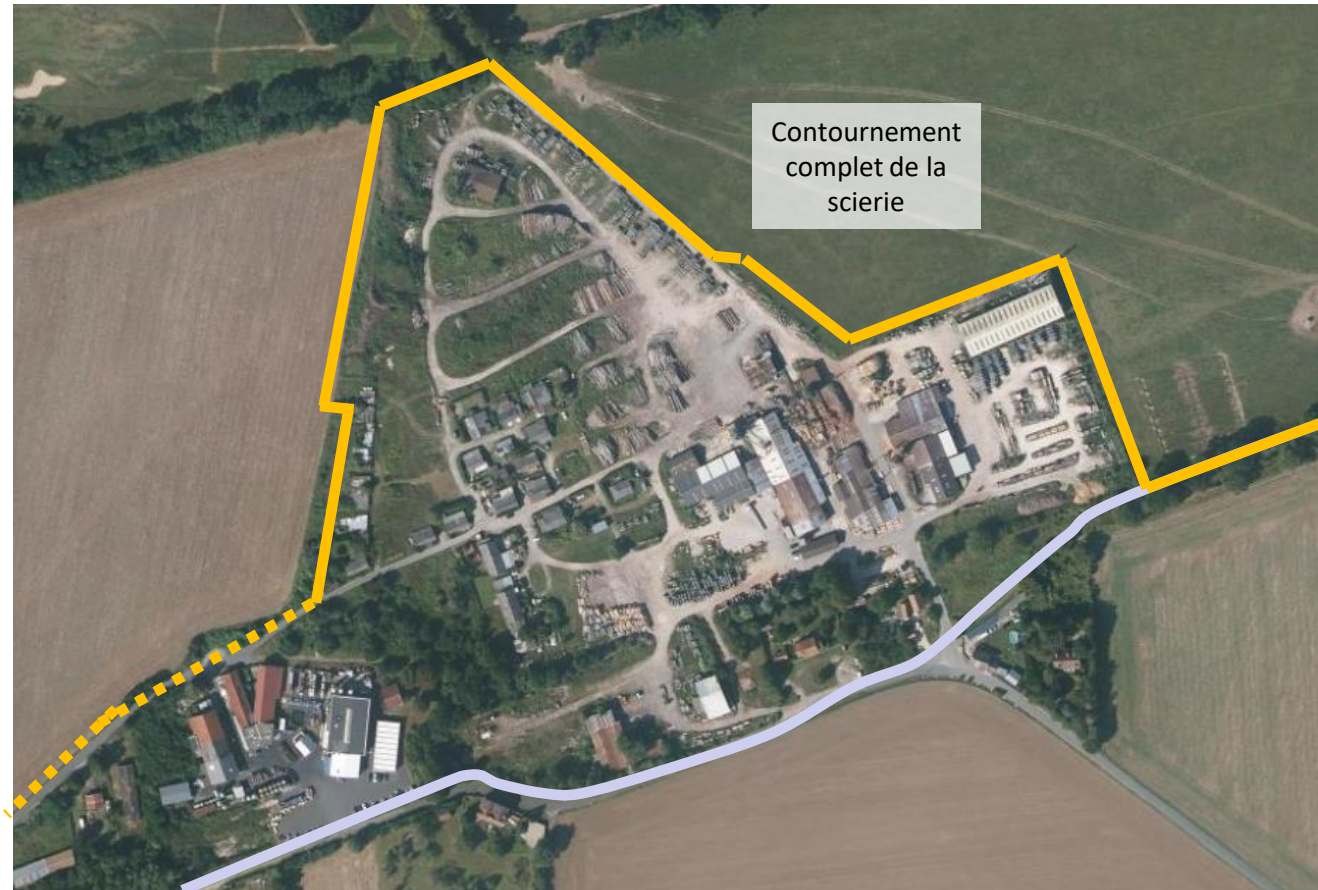


Secteur 5 – Passage de la scierie :

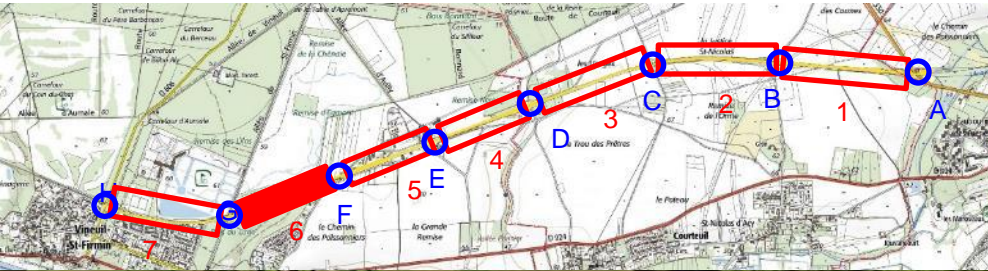
- Le tracé de la voie ferrée est interrompu par la scierie.
- Le contournement par la rue au Sud pose des problèmes de cohabitation avec le trafic engendrés par les activités.
- Le tracé retenu contourne la scierie par le Nord.

Avant-Projet :

- Contournement de la scierie par le Nord
- Passage décalé du talus ouest de la scierie de manière à préserver l'habitat naturel du tarin des prés,
- Contournement de deux petites zones humides répertoriées, plantation d'une haie vive arbustive sur tout le linéaire de la scierie
- A la fin du contournement, passage par la route Royale jusqu'au carrefour avec le début de la promenade d'Egmont.



Secteur 6 – Promenade d’Egmont – Bois de Lude



Secteur 6 – promenade d’Egmont – bois de Lude :

- Constituée par le tracé de l’ancienne voie ferrée, devenue une promenade appréciée des habitants, et située dans un boisement dense

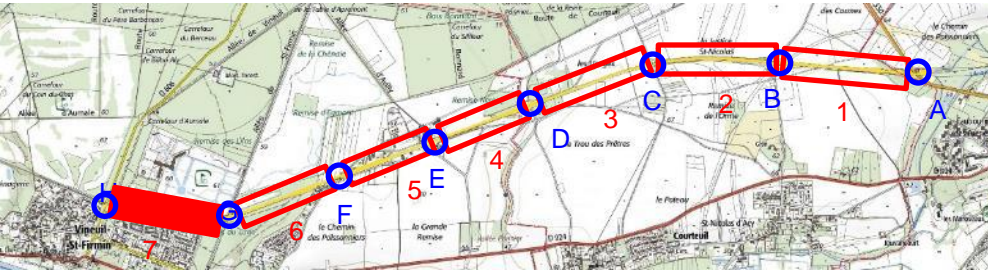


Avant-Projet :

- Limitation de l’emprise au minimum (5m d’emprise) de manière à préserver l’aspect actuel
- Présence d’une canalisation gaz transport

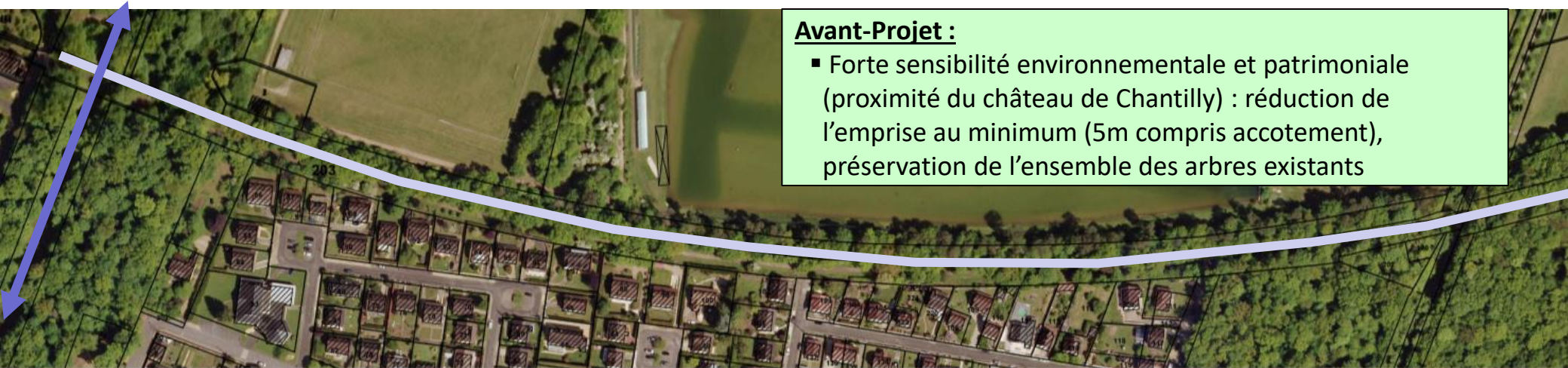


Secteur 7 – Promenade d’Egmont



Secteur 7 – Promenade d’Egmont – Vineuil St Firmin :

- La Promenade d’Egmont est déjà très fréquenté par les riverains et promeneurs, elle présente un caractère champêtre très agréable dans sa configuration actuelle
- Elle traverse la frange boisée qui fait la jonction entre le golf et la Commune de Vineuil St Firmin



Avant-Projet :

- Forte sensibilité environnementale et patrimoniale (proximité du château de Chantilly) : réduction de l’emprise au minimum (5m compris accotement), préservation de l’ensemble des arbres existants



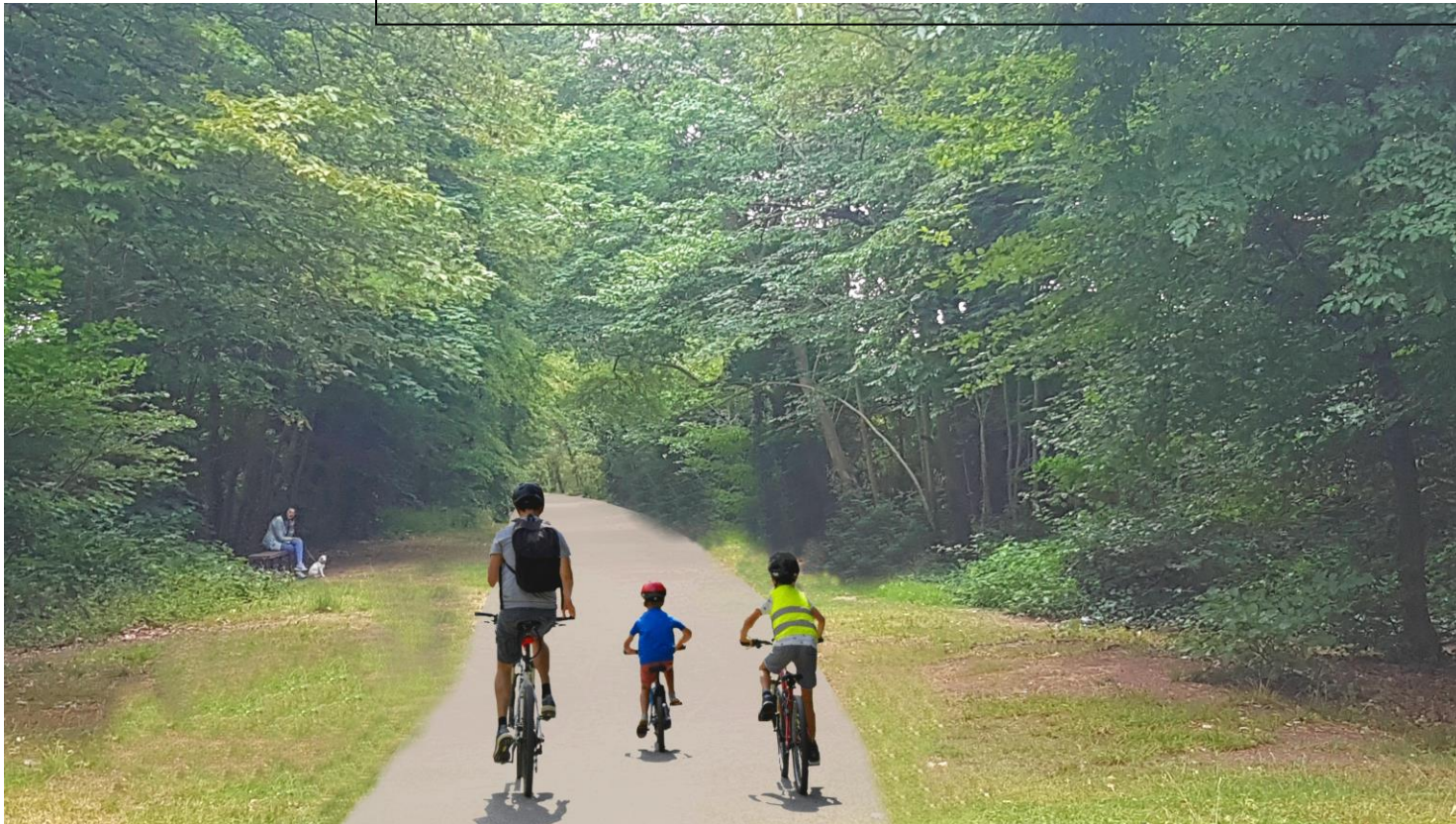
Secteur 7 – Promenade d’Egmont

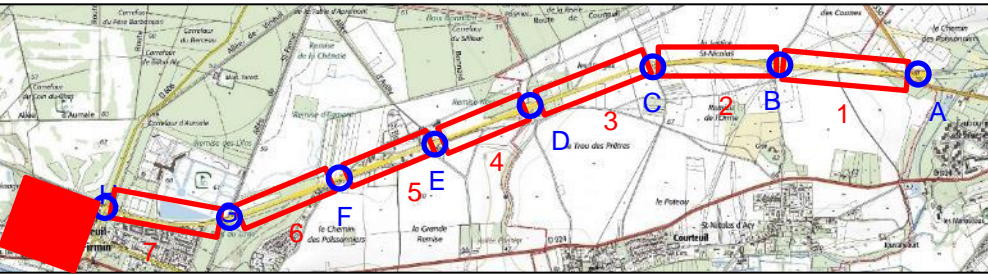


Photomontage :

La promenade d’Egmont se situe sur le tracé de l’ancienne voie ferrée, entre le Golf de Chantilly (extension du golf réalisée dans les années 1990) et la commune de Vineuil St Firmin qui s’est urbanisée au sud de la voie ferrée dans les années 1960 conduisant cette promenade à devenir un lieu de promenade et de balade très apprécié des habitants.

Le projet retenu vise à pérenniser le site sans le dénaturer.



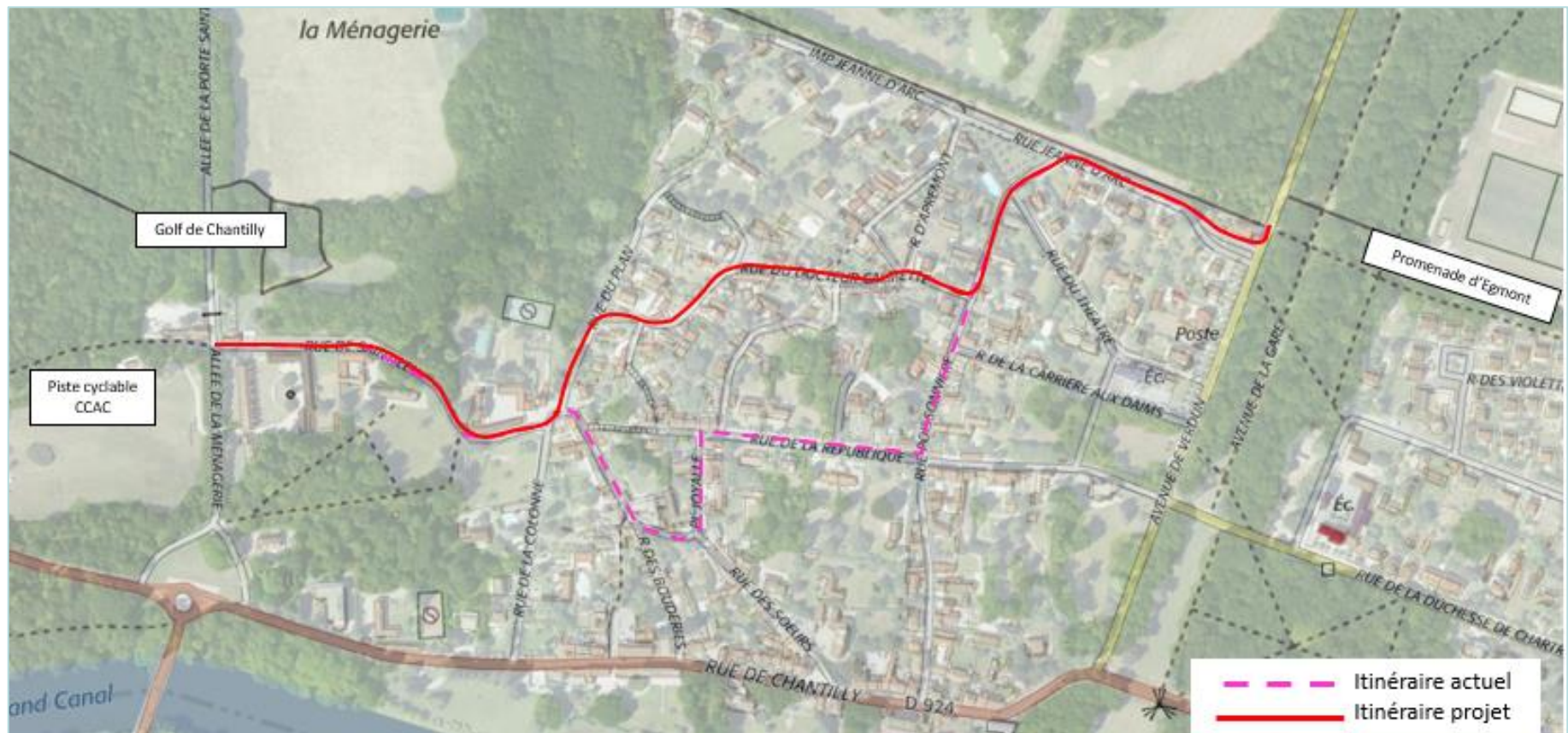


Secteur 8 – Traversée de Vineuil St Firmin :

- Jalonnement cycle présent dans la commune

Avant-Projet :

- Reprise du jalonnement selon charte Trans'Oise, selon tracé ci-dessous





AREA Sarl

ZAC des entrepôts
1 rue des Fondeurs
02200 SOISSONS

Tel : 03 23 53 02 28

E-mail : contact@area-sarl.fr